



VILLAGE DE LA JUSTICE
La communauté des métiers du Droit

Mot de passe : [J'aime] [Connexion] [Mot de passe oublié ?]

VILLAGE DE LA JUSTICE
La communauté des métiers du Droit

ACCUEIL | ACTUALITES | EMPLOI - METIERS | FORMATION | FORUM | MANAGEMENT

> Actualités juridiques du village : C'est vous qui écrivez l'actu (...) > Vie des professions du droit

Les premiers pas du Ministre de la justice, Christiane Taubira



Mercredi
23
Mai
2012

Qualifiée de « *brillante oratrice* », Christiane Taubira, 60 ans, députée de Guyane depuis 1993 est devenue Ministre de la justice ce jeudi 17 mai et est ainsi rentrée pour la première fois dans un gouvernement.

Cette femme qui a donné son nom à la loi reconnaissant l'esclavage comme crime contre l'humanité en 2001, s'était présentée en 2002 aux élections présidentielles sous l'étiquette du Parti radical de gauche, remportant ainsi 2,32% des suffrages qui firent défaut à Lionel Jospin. Elle faisait aussi partie des « nonistes » lors du référendum de la Constitution européenne et soutenait Arnaud Montebourg pendant la primaire socialiste, avant de se rallier à la campagne de François Hollande.

Son arrivée au gouvernement a très rapidement été saluée par Christiane Féral-Schuhl, Bâtonnier de Paris, qui lui a adressé ses félicitations, tout en lui rappelant les enjeux prioritaires pour les justiciables et les avocats. « *Le nouveau ministre arrive à une période charnière. Il reste tant, voire tout, à faire pour que la Justice se hisse au niveau des attentes de nos concitoyens* » a-t-elle rappelé.



Elle s'est engagée à œuvrer pour l'indépendance de la justice, au-delà des réformes institutionnelles visant à la renforcer (suppression de la Cour de justice et réformes du Conseil supérieur de la magistrature et du statut du chef de l'Etat), et à ne pas intervenir auprès

des parquets dans des dossiers individuels, même sensibles politiquement. “Je ne le ferai pas, c’est une consigne du président de la République, c’est une obligation constitutionnelle et le garde des Sceaux n’a aucune raison d’intervenir sur les dossiers individuels”. (...) “*Si on commence les dérogations et les exceptions, on annule totalement cet engagement de respect de la Constitution sur la justice indépendante*”, a-t-elle dit.

La Garde des Sceaux s’est d’ores et déjà penchée sur l’épineuse question de la justice des mineurs, pour laquelle François Hollande s’est engagé à « *réaffirmer la spécificité de la justice des mineurs* » avec la « *primauté de l’éducatif sur le répressif* ». A cet effet, les tribunaux correctionnels pour mineurs, créés par la loi d’août 2011 devraient être supprimés prochainement, ce qui n’a pas manqué de faire réagir l’opposition.

Il est aussi question d’abroger la loi sur les peines planchers alors que s’agissant de la loi sur la rétention de sûreté, l’abrogation ne devrait pas intervenir aussi rapidement que prévu.

Question d’actualité oblige, le nouveau Garde des Sceaux doit faire face au vide juridique concernant le délit d’harcèlement sexuel dont l’article du Code pénal a été abrogé suite à la décision du 4 mai 2012 du Conseil constitutionnel. « *C’est un vide juridique absolument insupportable* », a-t-elle déclaré. Un texte dont l’adoption devrait intervenir rapidement est actuellement en préparation.

Pour finir sur une question tout aussi épineuse que celle de la justice des mineurs, Christiane Taubira devra faire face au problème de la surpopulation carcérale pour lequel un programme de construction de prisons avait été décidé pendant le quinquennat de Nicolas Sarkozy. Si ce programme semble indispensable, il risque aussi de rendre irréalisable les quelques promesses faites par François Hollande en matière de justice...

La tâche ne sera pas aisée, elle ne l’a jamais été pour aucun Garde des Sceaux. Les exigences sont telles et les enjeux si importants pour toutes ces questions qui touchent aux libertés individuelles et collectives qu’il sera certainement difficile à notre nouvelle Ministre de trouver les solutions aux maux de notre justice.

► [Voir aussi : Vidéo de la passation des pouvoirs au ministère de la justice.](#)

RECOMMANDEZ-VOUS CET ARTICLE ?

Donnez une note de 1 à 5 à cet article :
L’avez-vous apprécié ?

★★★★★ 27